

# Droit des plantes : EEE et réglementation



Octobre 2024  
Colloque Droit des plantes  
Marie Duval - CBAL



# Droit des plantes : EEE et réglementation

I : Notion d'Espèce Exotique Envahissante

II : Les impacts

III : La réglementation



*Rudbeckia laciniata* ; Mouterhouse (57)

# Espèce Exotique Envahissante



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)



Lynx boréal (*Lynx Lynx*)

**L'espèce,  
l'unité de base du vivant**



Hypne cyprès (*Hypnum cupressiforme*)



Homme (*Homo sapiens*)

# Espèce Exotique Envahissante



Bleuet des champs, *Cyanus segetum*  
(Europe)



Hortensia, *Hydrangea* (Nord Amérique)



Nivéole, *Leucojum vernum*  
(Europe)



Hémérocalle, *Hemerocallis fulva* (Asie)

# Espèce Exotique Envahissante



Flueur des champs, *Cyanus segetum*  
(Europe)



Hortensia, *Hydrangea* (Nord Amérique)



Nivéole, *Leucojum vernum*  
(Europe)



Hémérocalle, *Hemerocallis fulva* (Asie)

# Espèce Exotique Envahissante

Introduite par l'Homme dans le milieu naturel, en dehors de son aire de répartition naturelle

- Intentionnelle : vente sur internet, pépinières, souvenirs de voyages, d'un jardin botanique, etc.



**ebay** Explorer par catégories

myriophyllum aquaticum Plantes aquatique... ▾ Rechercher Recherche approfondie

Inclure la description

**Catégorie**  
Tout  
Plantes aquatiques vivantes

**État**  
Tout afficher

**Prix**  
EUR et EUR →

**Format d'achat**  
 Toutes les annonces  
 Enchères  
 Achat immédiat  
Tout afficher

**Provenance**  
 Prédéfinie  
 Dans un rayon de 50 km de 54230 →  
 France uniquement  
 Pays frontaliers  
 Union européenne  
 Monde entier

Toutes les annonces Enchères Achat immédiat État Provenance

0 résultats pour **myriophyllum aquat...** [Enregistrer cette recherche](#) Livraison vers: 54230

**Aucun résultat correspondant n'a été trouvé**  
Enregistrez cette recherche pour recevoir des alertes et des notifications par e-mail lorsque de nouveaux objets sont disponibles. [Enregistrer cette recherche](#)

**2 objets trouvés disponibles auprès de vendeurs eBay internationaux**

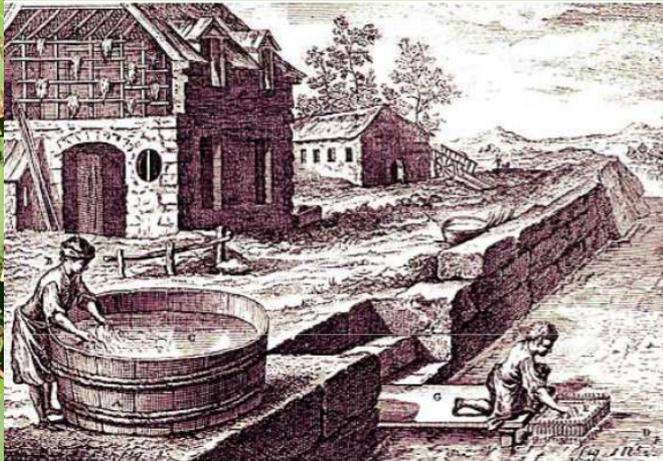
	<b>Myriophyllum aquaticum - Parrot's feather - Aquarium Plant</b> Neuf <b>3,40 EUR</b> Achat immédiat +2,99 EUR (livraison) <b>Suivi par 10 personnes</b>	Provenance : Portugal
	<b>Myriophyllum Aquaticum-Parrot's Feather-aquarium plante</b> <b>3,42 EUR</b> Achat immédiat +2,87 EUR (livraison) <b>Suivi par 6 personnes</b>	Provenance : Portugal

# Espèce Exotique Envahissante

Introduite par l'Homme dans le milieu naturel, en dehors de son aire de répartition naturelle

- Non intentionnelle : Voyage avec d'autres espèces, par les mêmes canaux

Exemple *Senecio inaequidens* dans les déchets de laine de l'industrie textile (18<sup>ième</sup> au 20<sup>ième</sup> siècle)



- import de laines en suint
- lavoir à laine
- dispersion des graines



Exemples : Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) à Estouy (Loiret) en 1913 et à Mazamet (Tarn) en 1936

Emprunté à Fried 2014



# Espèce Exotique Envahissante



Ortie (*Urtica dioica*), espèce indigène envahissante



Crassule (*Crassula helmsii*), espèce exotique envahissante

# Bilan : EEE, qu'est-ce que c'est ?

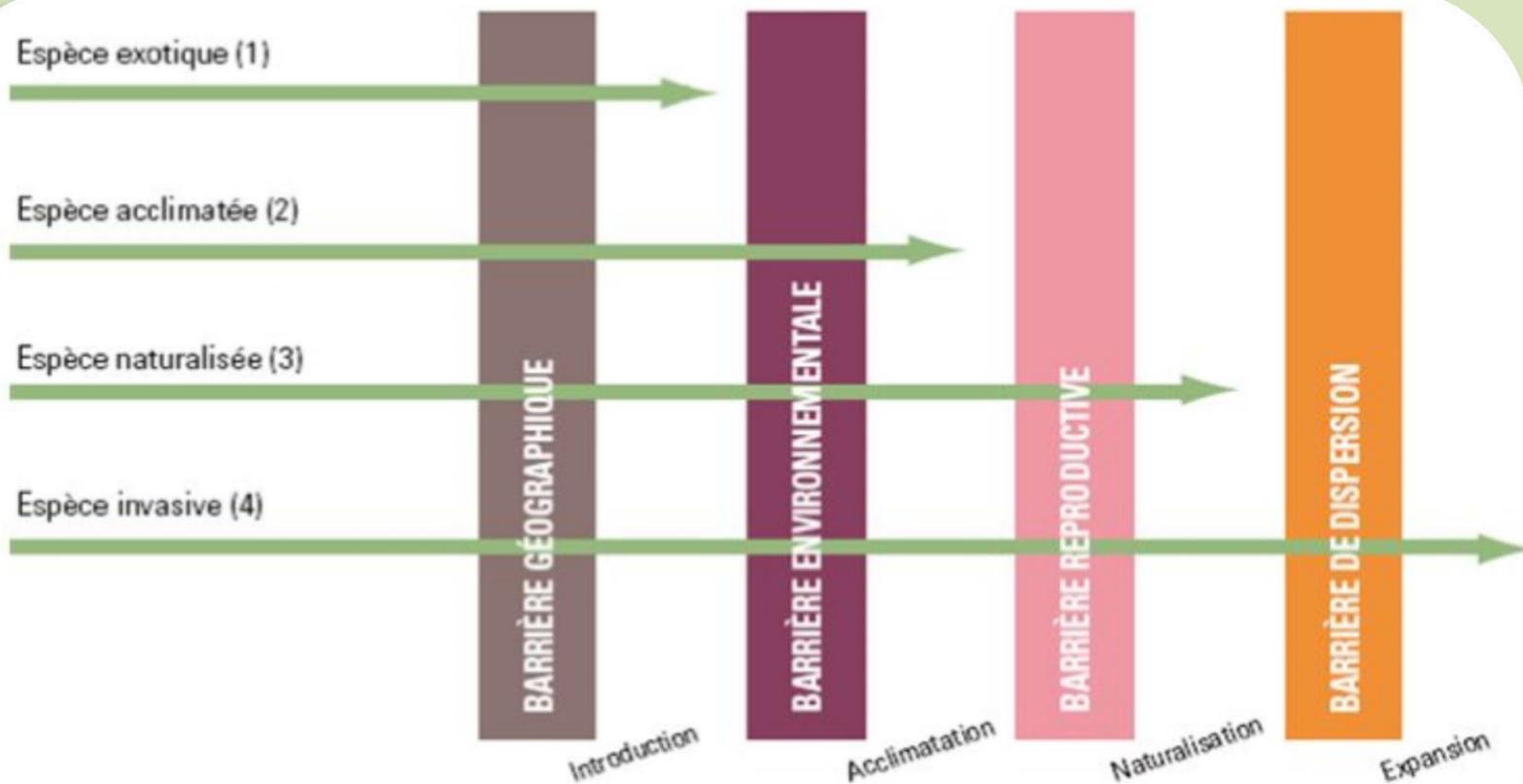
Un être vivant (plante, animal):

- introduit par l'Homme dans le milieu naturel, en dehors de son aire de répartition naturelle
- naturalisé (reproduction autonome sans intervention humaine) qui prolifère et étend son aire de répartition
- avec des effets plus ou moins marqués sur la biodiversité

*(adapté de la définition de la convention sur la diversité biologique)*



# Les espèces exotiques ne deviennent pas toutes des espèces exotiques envahissantes



Source : Adapté de Richardson et al. (2000)

Les espèces exotiques envahissantes; Sonia VANDERHOEVEN et Etienne BRANQUART avec la collaboration de Grégory MAHY et Jean-Claude GREGOIRE

**1 espèce introduite / 1000 est une invasive !!!**

# Droit des plantes : EEE et réglementation

I : Notion d'Espèce Exotique Envahissante

II : Les impacts

III : La réglementation



*Rudbeckia laciniata* ; Mouterhouse (57)

# Impacts environnementaux



*Spiraea x billardii* : vallée de la Zorn (57)



*Reynoutria japonica* : bord de la Meurthe, Saint-Dié (88)

- Concurrence des espèces indigènes
- Menace des espèces et sites patrimoniaux
- **Diminution de la biodiversité *in situ* (localement)**
- Modifie la structure, le fonctionnement et la composition des écosystèmes
- Erosion des berges, favorise les crues
- Impact paysager : banalisation du paysage

# Impacts environnementaux

## Caractéristiques :

- Croissance rapide

Renouée du japon (*Reynoutria japonica*) : de 1 à 8 cm par jour

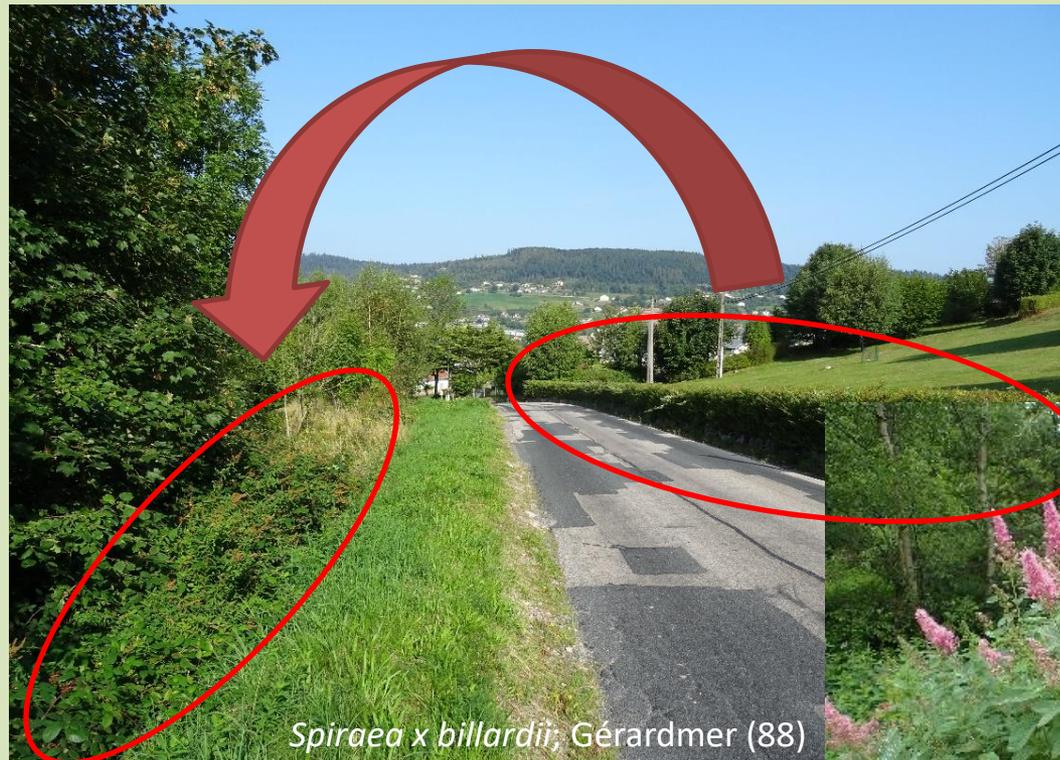
Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*): 3 cm par jour



# Impacts environnementaux

## Caractéristiques :

- Croissance rapide
- Reproduction rapide et efficace par multiplication végétative



*Spiraea x billardii*; Gérardmer (88)



# Impacts environnementaux

## Caractéristiques :

- Croissance rapide
- Reproduction rapide et efficace par multiplication végétative ou production d'un très grand nombre de graines

Séneçon du cap (*Senecio inaequidens*) : 10 000 graines par individu et par an, transportées par le vent, les animaux et les véhicules...



# Impacts environnementaux

## Caractéristiques :

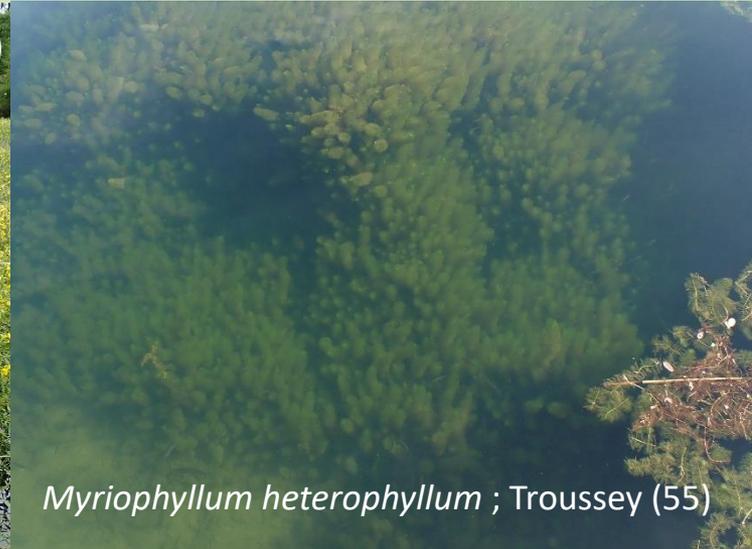
- Croissance rapide
- Reproduction rapide et efficace par multiplication végétative ou production d'un très grand nombre de graines
- Espèce très concurrentielle par formation de tapis / fourrés denses monospécifiques => **perte de biodiversité localement**



*Crassula helmsii* ; Jarny (54)



*Ludwigia grandiflora* ; Gélaucourt (54)



*Myriophyllum heterophyllum* ; Troussey (55)

# Impacts environnementaux



*Dipsacus strigosus* ; Rembercourt-sur-Mad (54)



*Koenigia polystachya* ; Bellefontaine (88)

# Impacts environnementaux

## Caractéristiques :

- Forte capacité d'adaptation



*Myriophyllum heterophyllum* ; Sauvoy  
(55)

# Impacts économiques et sanitaires



*Fauche de la renouée en bord de route*

- Moins de surface en fauche des prairies
- Toxicité pour le bétail *Senecio inaequidens*, *Galega officinalis* ...etc)
- Coût très important gestionnaires de voiries, SNCF, VNF



*Brûlures liées au toucher avec la berce du Caucase*

- Gêne pour les activités de loisirs (pêche)
- Dépression du miel de sapin si trop de balsamine
- Photo-sensibilité (*Heracleum mantegazzianum*), allergies sévères au pollen (*Ambrosia artemisiifolia*)

# Droit des plantes : EEE et réglementation

I : Notion d'Espèce Exotique Envahissante

II : Les impacts

III : La réglementation



*Rudbeckia laciniata* ; Mouterhouse (57)

# Stratégie de lutte : la réglementation



Règlement (UE) 1143/2014 établit une liste d'espèces sur lesquelles les états membres doivent mettre en place des mesures de :

- Interdiction: introduction (sur le territoire et dans le milieu naturel), importation, détention, vente, achat, utilisation
- Gestion (éradication précoce et rapide, mesures de lutte)
- Prévention (empêcher l'introduction des EEE)

Liste complétée régulièrement (2022) : Myriophylle du Brésil, Jussies, Balsamine de l'Himalaya, Lysichite jaune, etc.

# Stratégie de lutte : la réglementation



Code de l'environnement Articles L411-5 à L411-10 et R411-31 à R411-47

Liste réglementaire (2023) qui découle de la liste UE + ajouts

Interdit : introduction (sur le territoire et dans le milieu naturel), détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente ou achat.

Myriophylle du Brésil, Jussies, Lysichite, Crassule de Helms, Herbe de la Pampa, etc.



Introduction sur le territoire



Introduction dans le milieu naturel



Détention



Utilisation



Transport



Vente



Achat



Echange

Contrôles aux frontières, Opérations de lutte, Régimes d'autorisation

# Stratégie de lutte : la réglementation

**Autorisations pour certains établissements (jardins botaniques, jardins remarquables, universités, laboratoires, etc.) à détenir des EEE**



**Demande d'autorisation relative à l'introduction sur le territoire national, au transport, à la détention ou à l'utilisation d'une espèce exotique envahissante**



N°15916\*01

Ministère chargé de l'environnement

Règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

Articles L.411-6 et R. 411-40 du code de l'environnement

Une fois complété, ce formulaire et les documents complémentaires que vous souhaiteriez y annexer doivent être adressés à la préfecture du département du lieu de détention des spécimens des espèces concernées (Direction départementale de la protection de la population pour les espèces animales, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les espèces végétales).

**Cadre réservé à l'administration (DDPP / D(R)EAL / Ministère chargé de l'environnement)**

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Autres références

Type d'autorisation

préfectorale

ministérielle après accord de la Commission européenne

# Stratégie de lutte : la réglementation

## - Liste Européenne : Espèces aquatiques



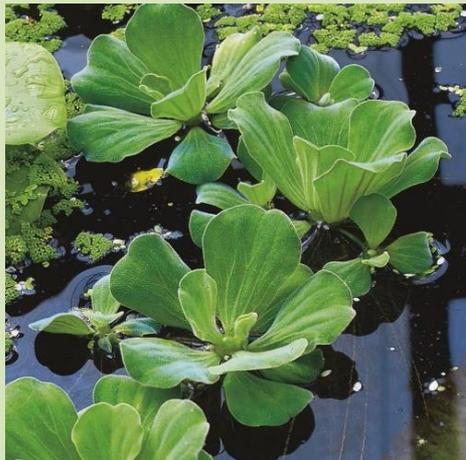
*Myriophyllum aquaticum* –  
Myriophylle du Brésil



Les jussies : *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*



*Myriophyllum heterophyllum* :  
Myriophylle hétérophylle



*Pistia stratiotes* – Laitue d'eau



*Elodea nuttallii* – Elodée de Nuttall



*Salvinia molesta* – Salvinie géante

# Stratégie de lutte : la réglementation

## - Liste Européenne : les espèces terrestres



# Stratégie de lutte : la réglementation



- **Le code de l'environnement**
- **Le code rural et de la pêche maritime** : prévoit des mesures de protection contre les organismes nuisibles aux plantes cultivées (contrôle sanitaire, mise en quarantaine et surveillance biologique)
- **Le code de la santé publique** : réglemente les espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine (*Ambrosia artemisiifolia*)



Merci pour votre attention !

Marie DUVAL  
m.duval@cbnal.fr